



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES

Réunion restreinte du 04 octobre 2018  
Procès-verbal n°04

### Président :

- M. Philippe URBAN

### Secrétaire de séance :

- M. Michel BARRY

### Présent :

- M. Nicolas BRUZEAUD

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel du District des Hautes-Pyrénées, dans un délai de **7 jours** suivant leur notification, selon les dispositions des articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la LFO.*

### LITIGES

#### Match 20920555 du 06/10/2018 – UST NOUVELLE VAGUE / GALAN.GUIZERIX U15 – Poule Promotion

### Les faits :

- Forfait de l'équipe de UST Nouvelle Vague.

### Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :

- Mail du club de UST Nouvelle Vague reçu le mercredi 03 octobre 2018 à 14h20 nous informant du forfait général de son équipe.

### La Commission décide :

**CLUB DE UST NOUVELLE VAGUE : Forfait général championnat équipe de jeunes**

**Amende : 50€**

**Le Président de la CDLD**

**Philippe URBAN**

**Le Secrétaire de séance**

**Michel BARRY**